



PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026

Le 4 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Alexandre Robert
Monsieur Charles Collin
Monsieur Guillaume-Éric Paquette

Madame Joanie Mailloux
Monsieur Patrick Giroux
Madame Renée Quévillon

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

2026-05-070

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mai 2026 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2026-05-071

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 13 avril 2026 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

(ADOPTÉ)

2026-05-072

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER les comptes du mois d'avril 2026 au montant de 288 197,94 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

(ADOPTÉ)

RAPPORT DU MAIRE

En premier lieu, il y aura la distribution de différentes essences d'arbres le 14 mai en compagnie de Vital Marchand, bénévole et des employés municipaux au garage municipal. Le 31 mai, ce sera la distribution des fleurs avec le comité MADA. Suivra l'ouverture de la saison de la terrasse collective, le 11 juin prochain. Une belle programmation destinée à tous les citoyens est prévue.

Au niveau de la MRC, on souligne la retraite de Mme Chantal Tardif, directrice générale. La MRC a donc procédé à l'embauche de Mme Stéphanie Lord, qui occupait récemment les fonctions de directrice de l'aménagement durable et de la transition écologique. Son expertise, sa connaissance des enjeux régionaux, son engagement envers le territoire ont fait d'elle un choix tout indiqué pour assumer la direction générale de la MRC.

Le conseil des maires a adopté la mise à jour de la politique d'investissement, le FLI (Fonds locaux d'investissement), en conformité avec les modifications apportées par le ministère de l'Économie.

RAPPORT DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Lors de la dernière réunion, il y a eu la présentation du plan de gestion des matières résiduelles. De plus, le changement dans le nom de régie a été discuté en corrélation avec les valeurs de l'organisation soit les mots clés qui sont l'efficience, libérateur, citoyen, mobilisation, collectivité, responsabilité, innovation, et inspiration.

Il a également été discuté de modifier le mode de subvention qui est géré actuellement à la pièce. Il y a beaucoup de belles initiatives à l'étude et qui méritent d'être poussées pour être davantage connues avec une meilleure visibilité.

Accessoirement, les municipalités vont être autorisées à aller déposer aux écocentres. Ce qui n'était pas le cas avant. Actuellement, les écocentres sont réservés aux résidentielles et aux petits commerces. Maintenant, les municipalités seront considérées comme de taille adéquate pour la régie. Ce qui a du sens, parce qu'actuellement, on est obligé de payer pour se défaire de nos dépôts à l'extérieur.



2026-05-073

PAVL-ERL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-ERL) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL-ERL :

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL-ERL.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 521 098 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

(ADOPTÉ)

2026-05-074

DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE DE BELL CANADA

CONSIDÉRANT la prise de connaissance de cette demande et de l'autorisation accordée du conseil lors de la rencontre de travail du 27 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est interdit de colporter sans permis sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès à une plus grande variété de fournisseurs de services de télécommunications offrant un service personnalisé;

CONSIDÉRANT la demande écrite faite par Bell Canada afin de pouvoir présenter en personne les investissements réalisés et les possibilités créées par ces nouvelles technologies dans le but d'offrir le service télé, Internet, téléphonie et Bell Maison intelligente aux gens de Sainte-Eulalie.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'émission d'un permis de colportage à Bell Canada durant la période du 11 mai 2026 au 11 juin 2026, au coût de 350 \$, dans le but de leur permettre de bien informer les citoyens ciblés.

(ADOPTÉ)



2026-05-075

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les nombreuses inscriptions et le besoin des familles pour assurer ce service en période estivale;

CONSIDÉRANT les différentes aides financières confirmées pour l'embauche des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir le service à moindre coût possible afin d'assurer son accessibilité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les dépenses pour la réalisation du camp de jour tel que déposé au budget au montant de 64 234 \$ (taxes non incluses)

D'AUTORISER Madame Fabiola Aubry, directrice générale à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi et à signer les différents contrats au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2026-05-076

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ROSAIRE AU NIVEAU DU DÉNEIGEMENT 2026-2029 AVEC LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) pour la saison hivernale 2026-2029 d'environ 7 kilomètres sur la route 261, à partir du 6e Rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de Saint-Valère et sur la route 161 jusqu'au viaduc de Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir cette portion de (7) kilomètres, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de chacune des municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER son approbation à la Municipalité de Saint-Rosaire pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) pour la saison 2026-2029 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 161 jusqu'au viaduc de Sainte-Eulalie;

(ADOPTÉ)



2026-05-077

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 19 h 50.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Kim McDonald
Greffière-trésorière adjointe